

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ALENCON

Séance ordinaire du 20 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt juillet,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT
EN POIRAIE, convoqué le 13 juillet 2017 s'est réuni à la Mairie de
Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de
Domfront en Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 51

Présents : 38

Absents : 8

Pouvoirs : 5

Votants : 43

Secrétaire de Séance : Madame REMON Jocelyne

Conseillers en exercice :

Étaient présents : MM. Soul, Dromer, Tallonneau, Gripon, Heuzé, Folliot,
Pothé, Montecot, Leroux, Davy, Gouault, Moisseron, Havard, Besnard, Leveque,
Remon, Moquet, Foret, Leray, Corbeau, Aumont, Hamelin, Picault, , Jourdan,
Goupil, Evandre, Rousselet, Liot, Gobé, Lesellier, Lecorps, Guérin, Delente,
Aulair, Paris, Vincent, Lecrosnier, Gerard

Absents et excusés: MM Languedoc, Lequest, Gautier, Margerie, Dumesnil,
Pinchon, Moreau, Daguet.

Pouvoirs : Mr Hamache à Mr Dromer, Mr Piednoir à Mr Moquet, Mr Hergault à
Mme Besnard, Mme Lozivit à Mme Leray, Mme Laurent à Mme Rousselet

ORDRE DU JOUR :

COMMUNICATION

1 – Décisions

FINANCES

2 – Tarifs saison culturelle 2017/2018

3 – Demande de subvention de l'École de Musique pour l'exercice 2017

4 – Vote des subventions et renouvellement conventions avec le Conseil Départemental de l'Orne, le Théâtre du Préau, pour saison culturelle 2017/2018, et demandes diverses

5 – Demande de subvention de la Ligue de l'Enseignement de Normandie pour l'exercice 2017 – Fonction Réseau Génériques

6 – Acquisition immeuble sis 20 rue des Fossés Plisson

7 – Vente parcelle de terrain rue du Gué Thibout

8 – Cité des Métiers de l'Orne – Subvention à la Commune de Domfront en Poiraise – Organisation Forum des Métiers 2017

9 – Effacement de dette et admission en non-valeur

10 – Projet étude de faisabilité d'une unité de méthanisation à Domfront en Poiraise

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Monsieur le Maire :

- Sollicite à l'assemblée, l'ajout d'une affaire supplémentaire :
 - Travaux de modernisation du Théâtre – Demandes de subventions (annule et remplace la délibération du 30/05/2017 visée en Préfecture le 31/05/2017)

Adopté à l'unanimité

- Soumet à l'approbation le procès verbal de la séance de Conseil Municipal du 31 mai 2017

Approuvé à l'unanimité

1 - DÉCISIONS

Vu l'article L 21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 28 janvier 2016 accordant à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations

Il est rendu compte aux Membres du Conseil Municipal présents des décisions suivantes :

2017-42	02 juin 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 441 section CP, d'une superficie de 3 195 m ² , sis Le Bois Launay, appartenant à Mr et Mme Lionel QUARGNUL
2017-43	02 juin 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 143 section AV, d'une superficie de 177 m ² , sis 25 Grande Rue, appartenant à Mr Farnham et Mme Thomas
2017-44	02 juin 2017	Location immeuble sis 12 rue St Julien à Massimo DELLA CASA sous la forme d'un bail commercial courte durée (maximum 3 ans) à compter du 1 ^{er} juin 2017 – montant du loyer mensuel 100 € (plus charges)
2017-45	06 juin 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 247 et 280 section AM, d'une superficie de 563 m ² , sis 12 rue Guillaume le Conquérant, appartenant à Annick COURTEILLE
2017-46	07 juin 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 158 section AC, d'une superficie de 379 m ² , sis 1 rue des Andaines, appartenant à Consorts LECERF

2017-47	08 juin 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 122 et 634 section AV, d'une superficie de 508 m ² , sis 7 rue de Godras, appartenant à Consorts JOUBIN
2017-48	16 juin 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 201 section AB, d'une superficie de 80 m ² , sis 12 place de la Petite Bruyère, appartenant à Consorts LOUYS
2017-49	20 juin 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéros 185-187-280 section AT, d'une superficie de 246 m ² , sis 9 rue des Tanneries, appartenant à Mr et Mme BLAISE
2017-50	23 juin 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 37 section AN, d'une superficie de 345 m ² , sis 1 rue du Mont Margantin, appartenant à Henriette MARTEL
2017-51	23 juin 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 142 section AM, d'une superficie de 740 m ² , sis 5 rue de la Roulette, appartenant à Mr et Mme LAMBACH

2017-52	26 juin 2017	<p>Entreprises retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot 6 – plâtrerie sèche, menuiseries intérieures, faux plafond : GERAULT Menuiserie • Lot 6a – agencement mobilier : Menuiserie LOUISE • Lot 8 – peintures, sols souples : GERAULT Peinture <p>Pour travaux réhabilitation ancienne école en maison des associations 5 rue de Godras</p>
2017-53	30 juin 2017	<p>Location immeuble sis 52 rue Dr Barrabé à Chrissie LORD, sous la forme d'un bail commercial de courte durée (inférieur à 3 ans) à compter du 1^{er} juillet – montant du loyer : 120 € (plus charges)</p>
2017-54	11 juillet 2017	<p>Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 155 section AM, d'une superficie de 46 m², sis 78 rue Maréchal Foch, appartenant à Mr et Mme SIGNEUX</p>

2 - Tarifs de la saison culturelle 2017/2018

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, de fixer les tarifs suivants pour la saison culturelle 2017/2018 :

- Tarif plein : 10 €
- Tarif abonné : 9 € (Abonnement 3 spectacles à 27 €)
- Tarif réduit : 8 € à partir du 4^{ème} spectacle
5 € (scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi,
cart'@too)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présents tarifs.

3 - Demande de subvention de l'Ecole de Musique pour l'exercice 2017

Suite au transfert de la compétence culturelle et pour maintenir les cours de musique sur le territoire de Domfront en Poiraise, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur la demande de subvention suivante :

	Demande 2017	Proposition communale 2017	Proposition Commission Finances 2017
Comité Socio-Culturel – Ecole de Musique	57 €/enfant de Domfront en Poiraise et par trimestre	57 €/enfant de Domfront en Poiraise et par trimestre	57 €/enfant de Domfront en Poiraise et par trimestre

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

4 - Vote des subventions et du renouvellement des conventions avec le Conseil Départemental de l'Orne, le Théâtre du Préau, pour la saison culturelle 2017/2018, et demandes diverses

Suite au transfert de la compétence culturelle, et suite à la réunion de la commission culture du 08 juin dernier, **l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE** de reconduire les subventions suivantes :

- Au Conseil Départemental de l'Orne pour la saison 2017/2018 – 5 spectacles « Tout Public », pour un montant de 6 000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le Conseil Départemental de l'Orne et la Communauté de Communes Andaine-Passais – coût de la saison : 12 000 € soit une participation de 6 000 € pour la Commune de Domfront en Poiraise et de 6 000 € pour la Communauté de Communes Andaine-Passais.
- Au Théâtre du Préau pour la saison culturelle 2017/2018 – 3 spectacles pour un coût de 3 000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Théâtre du Préau.

D'une part.

Et d'autre part :

- De prévoir l'accueil d'un spectacle pour l'ouverture de la saison culturelle 2017/2018 et ce, pour un montant maximum de 1 500 € soit 50 % à la charge de la Commune de Domfront en Poiraise, et 50 % à la charge de la Communauté de Communes Andaine-Passais,
- De donner son accord pour faire imprimer la plaquette de la saison 2017/2018 pour un montant de 1 566 € TTC, soit 50 % à la charge de la Commune de Domfront en Poiraise et 50 % à la charge de la Communauté de Communes Andaine-Passais,
- De donner son accord pour l'accueil d'une exposition d'un artiste plasticien à la Médiathèque de Domfront en Poiraise avec ateliers de médiation, représentant une enveloppe maximum de 1 250 € à la charge de la Commune de Domfront en Poiraise,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces programmations.

5 - Demande de subvention de la Ligue de l'Enseignement de Normandie pour l'exercice 2017 – Fonction du Réseau Génériques

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, qu'un dossier de demande de subvention de la Ligue de l'Enseignement de Normandie, concernant l'activité du réseau Génériques en faveur de la diffusion cinéma en milieu rural dans le département de l'Orne, du Calvados et de la Manche, a été reçue en Mairie.

Au vu de ce qui précède, et pour maintenir la diffusion du cinéma en milieu rural, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, de décider de verser la subvention suivante :

	Demande 2017	Proposition communale 2017	Proposition Commission Finances 2017
Réseau Génériques	4 091.60 €	3 750 € (2 888 € pour Domfront en Poirais et 862 € pour Lonlay l'Abbaye)	3 750 € (2 888 € pour Domfront en Poirais et 862 € pour Lonlay l'Abbaye)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

6 - Acquisition immeuble sis 20, rue des Fossés Plisson

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que la Commune de Domfront en Poirais, a le projet d'acquérir l'immeuble sis 19, rue Georges Clémenceau, et 20, rue des Fossés Plisson (ancien magasin Mutant), cadastré section AN n° 32, pour une contenance totale de 15a 68 ca, appartenant à la SARL GUITTON INVESTISSEMENT – 408, rue Notre Dame – 27130 VERNEUIL SUR AVRE.

La Commune de Domfront en Poirais propose d'acquérir cet immeuble au prix de 160 000 € et ce, dans le cadre de la poursuite du projet de revitalisation et d'aménagement urbain de l'entrée de ville.

L'Office Notarial de Domfront en Poirais – 2 rue de St Front – a estimé l'ensemble de ce bien à 160 000 €.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De décider d'acquérir l'immeuble sis 19 rue Georges Clémenceau, et 20 rue des Fossés Plisson, appartenant à la SARL GUITTON INVESTISSEMENTS, pour un montant de 160 000 €,
- La dépense est inscrite au budget principal de la Commune à la section investissement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir avec la SARL GUITTON INVESTISSEMENTS.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

7 - Vente parcelle de terrain rue du Gué Thibout

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été destinataire d'une proposition d'acquisition d'une parcelle cadastrée section AK n° 135, émanant de Monsieur BOULAY – GT Carrosserie – Rue du Gué Thibout – DOMFRONT – 61700 DOMFRONT EN POIRAIE, pour l'extension de son activité commerciale.

Cette parcelle d'une contenance de 2 312 m² pourrait être cédée au prix de 5 € le m² soit 11 560 € (TVA incluse).

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De céder la parcelle cadastrée section AK n° 135, d'une contenance de 2 312 m², à Monsieur BOULAY – GT Carrosserie, pour le prix de 5 € le m², soit 11 560 € (TVA incluse),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

8 - Cité des Métiers de l'Orne – Subvention à la Commune de Domfront en Poirais suite à l'organisation du Forum des Métiers 2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune a sollicité, par l'intermédiaire de la Cité des Métiers de l'Orne, le Conseil Régional, pour subventionner l'organisation du Forum des Métiers, édition 2017, dans le cadre de la promotion de l'apprentissage, priorité régionale, et ce pour financer les coûts associés à ce Forum. Le Conseil Régional a versé à la Cité des Métiers, la somme de 2 500 € qu'elle rétrocède à la Commune de Domfront en Poirais contre la production d'une facture.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, de prendre acte de cette aide financière qui sera imputée au budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

9 - Effacement de dette et admission en non-valeur

IL est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, de se prononcer sur l'effacement de la dette suivant :

- Effacement de la dette de Monsieur Thierry CARRY s'élevant à 70.38 € au titre d'une redevance d'assainissement pour l'exercice 2016, conformément à la demande de la commission de surendettement de l'Orne et du bordereau de situation des produits locaux non soldés établi par la Trésorerie de Domfront en Poiraise en date du 07 juillet 2017,
- La charge sera constatée au budget principal de la Commune de Domfront en Poiraise au compte 6542 – créances éteintes.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

10 - Projet d'une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation à Domfront en Poiraise

En 2016, le Direction Départementale des Territoire de l'Orne a réalisé une étude sur le potentiel de méthanisation sur le Bocage. Le secteur de Domfront en Poiraise présente un potentiel lié à la typologie des exploitations agricoles, fortement productrices de fumiers et lisiers.

Une réunion d'information a été organisée le 13 juin dernier et les agriculteurs présents ont confirmé leur intérêt pour la méthanisation.

La commune souhaite d'une part soutenir l'économie du bassin du Domfrontais par la production d'énergie renouvelable et d'autre part participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment ceux issus du secteur agricole.

A ce stade, il convient de lancer une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation qui devra :

- valider le potentiel méthanisable présent sur le territoire,
- étudier les solutions techniques de valorisation du biogaz,
- définir les conditions techniques et économiques d'un projet de méthanisation,
- définir les montages juridiques adaptés.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De valider le lancement d'une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation sur la commune de Domfront en Poiraise,
- De solliciter les subventions mobilisables pour cette étude,

- D'autoriser le maire à engager l'ensemble des formalités relatives à cette étude et à signer tous documents s'y rapportant.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,
APPROUVE les présentes propositions.**

Affaire supplémentaire N° 1 - Travaux de modernisation du théâtre – Demandes de subventions.

Annule et remplace la délibération du 30 mai 2017 visée en Préfecture le 31/05/2017

Monsieur le Maire présente le projet de modernisation du Théâtre de la commune nouvelle de Domfront en Poiraise.

Le projet comprend une partie rénovation, une partie extension, ainsi que l'équipement scénique du théâtre afin d'améliorer l'attractivité de la Ville et développer le lien social en favorisant une offre culturelle diversifiée.

Le maître d'œuvre de l'opération, Mr Gilbert Queré de Rennes, désigné par la commune après mise en concurrence, a établi le chiffrage de cette opération.

Le coût de l'opération (hors honoraires) est ainsi estimé à 995 000 € HT (date de valeur Mai 2017) et le plan de financement est le suivant :

Besoins : travaux 995 000 € HT

Ressources :

Financement	Montant € HT	Taux
Etat DETR	200 000,00 €	20,10 %
Etat FSIL Contrat de Ruralité	165 000,00 €	16.58 %
Conseil Régional (FRADT)	200 000,00 €	20,10 %
Conseil Départemental	100 000,00 €	10,05 %
Commune	330 000,00 €	33.17 %

TOTAL	995 000,00 €	<i>100 %</i>
--------------	-----------------	--------------

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De décider de réaliser les travaux de modernisation du théâtre et ce, pour un montant estimatif de 995 000.00 € HT soit 1 194 000.00 € TTC

- D'accepter de financer l'opération des travaux de modernisation à hauteur de 330 000 € et dit que les crédits sont ouverts au budget 2017,

- De solliciter les aides suivantes :
 - Une subvention de 200 000 € auprès de l'Etat, au titre de la DETR,
 - Une subvention de 165 000 € auprès de l'Etat, au titre du FSIL Contrat de Ruralité,
 - Une subvention de 200 000 € auprès de la Région Basse-Normandie,
 - Une subvention de 100 000 € auprès du Département de l'Orne,

- D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,
APPROUVE les présentes propositions.**

-----oooOOooo-----

A Domfront en Poiraise, le

Signature Secrétaire de Séance,

REMON Jocelyne